

Épargne : comment va évoluer le taux d'intérêt du Livret A et du LEP ?

Le 6 juin, poussée par le fléchissement de l'inflation, la Banque centrale européenne va revoir ses taux directeurs à la baisse. Une nouvelle qui va aussi avoir des répercussions sur les taux des principaux contrats d'épargne.



Épargne : comment vont évoluer les taux d'intérêt des 5 principaux placements sans risques ?
| FOTOLIA

Ouest-France

Emilie Bouet, Journaliste pour MoneyVox

Modifié le 03/06/2024 à 09h44

Publié le 01/06/2024 à 09h00

Livret A, LEP, livrets bancaires... Le niveau des taux d'intérêt des principaux placements sécurisés va-t-il reculer ? Alors que la Banque centrale européenne (BCE) se prépare à annoncer la baisse de ses taux le 6 juin prochain, la question se pose. La rémunération de nombreux placements pourrait ainsi baisser à brève échéance. À quoi faut-il s'attendre ? Tous les livrets d'épargne seront-ils touchés par une régression de leur taux d'intérêt, et dans quelle mesure ? Les éléments de réponse pour 5 principaux contrats.

1. Le Livret A épargné par la baisse des taux jusqu'en janvier 2025

En principe, le taux d'intérêt du Livret A dépend à la fois du niveau d'inflation et de l'€str, un indice basé sur les taux d'intérêt des crédits à court terme contractés par les banques de la zone euro. Ces deux éléments étant en recul - l'inflation sur un an est actuellement de 2,2 % - le taux théorique du Livret A devrait lui aussi baisser. Néanmoins, le gouvernement a choisi de bloquer son évolution jusqu'au 31 janvier 2025. D'ici-là, la rémunération du Livret A continuera donc d'être de 3 % net.

2. Le taux d'intérêt du LEP pourrait baisser dès le 1er août

Après un pic à 6 %, le taux d'intérêt du Livret d'épargne populaire (LEP) est désormais de 5 % net. Mais ce rendement avantageux, réservé aux ménages les plus modestes, soit tout de même 19 millions de bénéficiaires potentiels, devrait baisser lors de sa prochaine révision, le 1er août. En effet, le taux du LEP dépend de l'évolution de la hausse des prix. Celle-ci connaissant un ralentissement, le LEP devrait théoriquement passer à 2,5 %.

Néanmoins, le taux du Livret d'épargne populaire ne peut pas être inférieur à celui du Livret A majoré de 0,5 point, soit un taux minimum de 3,5 %. Le gouvernement pourrait également vouloir favoriser le portefeuille des foyers les plus modestes, et porter ce taux à 4 %.

3. Des fonds euros préservés de la baisse des taux

En 2022, la rémunération des fonds euros des contrats d'assurance-vie était de 1,9 %, contre 2,6 % en 2023. Une franche hausse, qui ne devrait pas être remise en cause en 2024, malgré la baisse des taux de la BCE. En effet, les fonds euros sont constitués d'obligations acquises par les gestionnaires des contrats dont la durée de vie peut s'étaler sur de nombreuses années.

Si ce stock d'obligations constitue parfois un inconvénient, empêchant une remontée rapide des taux servis par les assureurs, il peut aussi s'avérer avantageux lorsque les taux directeurs sont à la baisse. Ainsi, si les compagnies d'assurances choisissent de puiser dans leurs réserves, les taux des fonds euros devraient a minima se maintenir, voire progresser cette année. Et pour profiter des meilleurs rendements, mieux vaut viser des assurances-vies à frais réduits.

4. Les livrets bancaires, une option à utiliser de façon parcimonieuse

0,91 % : telle était la rémunération brute des livrets bancaires en mars 2024. Un niveau bien plus bas que celui des différents livrets réglementés, qui justifie de n'utiliser ces supports d'épargne qu'en dernier recours, lorsque les autres

placements possibles sont au plafond. Malgré la baisse des taux prévue par la BCE, l'impact sur le rendement de ces placements devrait néanmoins avoir des conséquences limitées en raison du faible taux de rémunération actuel.

Bon à savoir : [les super livrets bancaires](#) tirent leur épingle du jeu, à l'image de Fortuneo et de Monabanq qui proposent un taux boosté de 5 % brut pendant 3 mois, de Distingo Bank avec 3 % bruts, ou encore de Renault Bank dont le livret Zesto est rémunéré à 4,5 % bruts pendant 3 mois.

5. Une rémunération attendue à la baisse pour les comptes à terme

Après avoir atteint un pic en décembre 2023 avec un taux moyen de 3,92 %, le rendement des comptes à terme a ensuite commencé à baisser. Depuis le début de l'année 2024, les contrats proposés par les banques sont ainsi moins attractifs, et la baisse des taux d'intérêt de la BCE devrait accentuer ce constat pour les mois à venir. Selon l'économiste Philippe Crevel, le taux moyen pourrait passer à 2,5 % pour un compte à terme d'une durée de 12 mois.